



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/876  
15 avril 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 35 de l'ordre du jour

### QUESTION DE PALESTINE

Lettre datée du 14 avril 1997, adressée au Secrétaire général par  
le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du  
peuple palestinien

J'ai l'honneur de vous faire part des très vives inquiétudes du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien devant l'implantation d'une colonie israélienne de peuplement sur la colline de Djabal Abou Ghounaym au sud de Jérusalem-Est, colonie dont la construction se poursuit dans un total mépris des obligations que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en tant de guerre impose à la Puissance occupante, et malgré la réprobation absolue de toute la communauté internationale. Le Comité estime que la construction de cette colonie et toutes les autres mesures que les autorités d'occupation prennent depuis quelques mois dans les territoires palestiniens, y compris à Jérusalem, ébranlent le processus de paix dans ses fondements mêmes et exacerbent dangereusement la tension dans ces régions.

C'est pourquoi le Comité s'associe aux États Membres de la Ligue arabe, eux-mêmes appuyés par le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique, pour demander que l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 377 (V) du 3 novembre 1952, se réunisse en session extraordinaire d'urgence pour étudier ces nouveaux éléments survenus dans les territoires occupés et adopter la résolution qui convient.

Le Comité exhorte les parties en présence, et de même chacun des membres de la communauté internationale, à tout faire pour préserver le processus de règlement, à ce stade crucial de son déroulement, et sauver la paix.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser la teneur de la présente lettre comme document de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour.

Le Président du Comité pour l'exercice des  
droits inaliénables du peuple palestinien

(Signé) Ibra Deguène KA

-----